

# DEPASSER LE CLIVAGE NORD-SUD SUR LA GOUVERNANCE DE L'IA :

Un plan d'action pour l'intégrité  
démocratique et distributive

---

RAPPORT | MARS 2022





Dans un monde qui exige davantage d'action collective, le Forum de Paris sur la Paix est une plate-forme ouverte à tous ceux qui cherchent à développer la coordination, les règles et les capacités qui répondent aux problèmes mondiaux.

Le soutien aux projets tout au long de l'année, les activités d'élaboration des politiques et l'événement annuel organisé en novembre contribuent à mieux organiser notre planète en réunissant le monde, en stimulant les solutions et en encourageant les initiatives.



Initiate : Digital Rights in Society permet la mise en place d'un processus mondial multipartite pour traiter les questions soulevées par la gouvernance algorithmique. Cet effort engage les gouvernements et les décideurs, les organisations de la société civile, les scientifiques et les ingénieurs universitaires d'Europe, d'Amérique du Nord et, surtout, du Sud.

L'organisation s'efforce de tracer les voies possibles vers un cadre international des droits numériques, en faisant participer la société civile à la détermination de la trajectoire des technologies automatisées et de leur application, ainsi qu'en contribuant à l'élaboration d'approches réglementaires qui renforcent les droits collectifs partout dans le monde.

Initiate est une organisation à but non lucratif basée à Cambridge, dans le Massachusetts, incubée par le Forum de Paris sur la Paix et soutenue par une subvention de Luminare.



**Initiate**  
DIGITAL RIGHTS IN SOCIETY



PARIS  
PEACE  
FORUM  
de PARIS  
sur la PAIX

# DEPASSER LE CLIVAGE NORD-SUD SUR LA GOUVERNANCE DE L'IA :

## Un plan d'action pour l'intégrité démocratique et distributive<sup>1</sup>

---

**RAPPORT | MARS 2022**

---

<sup>1</sup> Reconnaisant que les catégories du Sud et du Nord ne sont pas étanches, cet article plaide pour situer le pouvoir géopolitique et géoéconomique dans l'histoire du développement post-colonial.

# À PROPOS DES AUTEURS

---

Cette publication est le fruit de discussions et de consultations au sein d'un groupe de travail composé de 21 experts qui ont exploré les convergences et les divergences des approches de la gouvernance algorithmique entre le Sud et le Nord. Le groupe s'est réuni régulièrement jusqu'au second semestre de 2021. Parmi ses membres :

## Comité de rédaction

Anita Gurumurthy	IT for Change (Inde)
Chioma Agwuegbo	TechHer (Nigéria)
Nandini Chami	IT for Change (Inde)
Virgilio Almeida	Berkman Klein Center for Internet and Society, Université de Harvard

## Groupe de travail

Abdul-Hakeem Ajjola	National Cybersecurity Policy and Strategy Review Committee (Nigéria)
Abhishek Gupta	Montreal AI Ethics Institute, Microsoft, Green Software Foundation
Anita Gurumurthy	IT for Change (Inde)
Baobao Zhang	Maxwell School of Citizenship and Public Affairs, Université de Syracuse
Chioma Agwuegbo	TechHer (Nigéria)
Derya Özkul	Refugee Studies Centre, Université d'Oxford
Emre Eren Korkmaz	Department of International Development, Université d'Oxford
Francisco Brito Cruz	InternetLab (Brésil)
Jean F. Queral	IO Foundation (Malaisie)
Juan Carlos Lara	Derechos Digitales (Chili)
Jun-E Tan	Chercheur indépendant (Malaisie)
Malavika Jayaram	Digital Asia Hub (Hong Kong)
Moussa Kondo	Accountability Lab (Mali)
Nagla Rizk	Université américaine du Caire
Nandini Chami	IT for Change (Inde)
Nighat Dad	Digital Rights Foundation (Pakistan)
Peggy Hicks	Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Roxana Radu	Blavatnik School of Government, Université d'Oxford
Shashi Jayakumar	Centre for Excellence for National Security (Singapour)
Urvashi Aneja	Digital Futures Lab (Inde)
Virgilio Almeida	Berkman Klein Center for Internet and Society, Université de Harvard

## Équipe de recherche

Sadhana Sanjay	IT for Change (Inde)
Tanay Mahindru	IT for Change (Inde)

## Secrétariat

Adrien Abécassis	Forum de Paris sur la Paix
Merih Angin	Université Koç (Turquie)
Elina Noor	Initiate: Digital Rights in Society
Jack Loveridge	Initiate: Digital Rights in Society

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Résumé exécutif .....</b>	<b>6</b>
<b>Recommandations .....</b>	<b>8</b>
<b>I. La gouvernance de l'IA face à un choix : fragmentation ou coordination .....</b>	<b>9</b>
<b>II. L'érosion de l'espace civique-public : Pourquoi la gouvernance de l'IA nécessite un changement de paradigme .....</b>	<b>12</b>
<b>III. La justice dans l'économie de l'IA : Distribution équitable de la valeur et implications pour le développement .....</b>	<b>17</b>
<b>IV. Pour un constitutionnalisme de l'IA : Faire progresser la coopération en matière de gouvernance des données .....</b>	<b>21</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>23</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>26</b>

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'intelligence artificielle (IA) transforme le monde plus vite que celui-ci ne peut estomper l'intensification des divisions géopolitiques et des disparités socio-économiques. L'évolution technologique est plus rapide que la politique réglementaire, et aucune plate-forme commune n'a émergé pour coordonner les nombreuses et différentes approches de gouvernance dépendants de contextes nationaux. Les préoccupations et les intérêts des citoyens et de la société civile du Sud - c'est-à-dire les nations postcoloniales d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie du Sud et centrale, et d'Asie-Pacifique - doivent être davantage priorités par les décideurs politiques afin d'inverser la fragmentation croissante de la gouvernance des plateformes algorithmiques et des systèmes d'IA dans le monde. Une attention particulière doit être accordée aux manières dont les gouvernements nationaux et les sociétés transnationales déploient ces systèmes pour surveiller, gérer et manipuler les espaces civiques et publics dans le Sud.

Le Sud représente une source majeure des données générées par les activités humaines, qui constituent les matières premières sur lesquelles reposent les réseaux informatiques complexes et les systèmes d'IA. Les sociétés du Sud sont en



droit de bénéficier d'avantages économiques équitables et de protections significatives contre les plates-formes et outils largement contrôlés par des sociétés basées dans le Nord et au sein des grandes puissances, en particulier les États-Unis et la République populaire de Chine, mais également l'Union européenne (UE). Cette équité doit être fondée sur ce que nous définissons comme un « constitutionnalisme de l'IA », qui considère l'IA et le *big data* comme des ressources fondamentales au sein de l'économie moderne, à l'instar de l'électricité et de l'eau, composantes essentielles du développement économique et social au XXIème siècle.



Réorienter les discussions actuelles sur l'éthique de l'IA vers un paradigme fondé sur les droits, avec des principes concrets pour les politiques dans les contextes nationaux, offre la meilleure perspective pour un cadre de gouvernance internationale qui place les intérêts du Sud à équivalence avec ceux des grandes puissances. Sur la base des délibérations d'un groupe de travail de 21 experts réunis régulièrement par *Initiate : Digital Rights in Society* et le Forum de Paris sur la Paix jusqu'au second semestre 2021, ce document propose un constitutionnalisme de l'IA et une approche fondée sur les droits pour guider l'élaboration de conventions et de protocoles internationaux de haut niveau qui fixeront les normes d'élaboration des politiques pour le développement et le déploiement de l'IA dans le monde entier.

Des protections spéciales doivent être élaborées, au niveau international ou par les gouvernements nationaux, afin de sauvegarder les espaces civiques dans le Sud et définir les meilleures pratiques permettant d'évaluer les impacts potentiels des applications basées sur l'IA avant leur déploiement. Plus généralement, des normes et des accords internationaux doivent être établis pour garantir une répartition équitable de la valeur produite par les plateformes alimentées par l'IA et les systèmes algorithmiques, en évitant d'enfermer les pays du Sud dans des boucles de



dépendance. Un régime de « répartition équitable de la valeur » entre le Sud et les puissances montantes de l'intelligence artificielle doit être recherché et réalisé.

---

## RECOMMANDATIONS

---

Afin d'œuvrer en faveur d'un paysage politique moins fragmenté en matière d'IA, qui intègre les intérêts et les préoccupations des pays du Sud, le groupe de travail recommande plusieurs actions clés\*, notamment :

- 1** | **Un dialogue international démocratique, par étapes, vers des principes réglementaires concrets pour la gouvernance de l'IA, basé sur une conception intégrée et indivisible des droits humains.**
- 2** | **Une base de données mondiale qui suit et surveille la législation sur l'IA quant à ses implications en matière de droits humains et de développement, facilitant ainsi l'élaboration de politiques contextuelles.**
- 3** | **Des mesures émanant des pays du Sud pour responsabiliser les sociétés transnationales déployant des services basés sur l'IA.**
- 4** | **Des mesures incitatives pour retenir les talents nationaux en matière d'IA dans les pays du Sud et renforcer les capacités locales de recherche et de développement.**

---

\* Voir plus d'informations sur les recommandations à la page 24 de ce rapport.



## I. LA GOUVERNANCE DE L'IA FACE À UN CHOIX : FRAGMENTATION OU COORDINATION

Le paysage émergent de la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA) est aujourd'hui très fragmenté.<sup>2</sup> Il existe actuellement plus de 160 ensembles de principes d'éthique et de gouvernance de l'intelligence artificielle, mais aucune plateforme commune ne rassemble ces différentes initiatives (Rapport du Secrétaire général, 2020 ; Radu, 2021). Le secteur privé et les gouvernements ont une contribution relativement égale dans ces initiatives de gouvernance de l'IA, tandis que les organisations de la société civile ont une représentation moins solide (Ulnicane et al., 2021). Par ailleurs, il existe une disparité géographique écrasante dans l'établissement de normes autour de l'IA.<sup>3</sup>

Il est à noter que la plupart de ces directives émanent des pays riches de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), tandis que les voix du Sud restent peu représentées (Haas et al., 2020). L'examen des cadres existants suggère que l'égalité et

la non-discrimination, la transparence, la responsabilité, la sécurité, le bien-être social, la vie privée, la dignité humaine et l'autonomie constituent le noyau commun des préoccupations normatives dans la conversation mondiale sur la gouvernance de l'IA (Fukuda-Parr et al., 2021).

Alors que les premières conversations sur la gouvernance de l'IA se déroulaient principalement en silos, les technologues se concentrant sur le solutionnisme dans « le modèle d'apprentissage automatique, les entrées et les sorties » (Aizenberg et al., 2020), des événements récents<sup>4</sup> ont ouvert la voie à un virage éthique auquel ont participé activement non seulement les technologues, mais aussi les acteurs des politiques publiques, les militants de la société civile et les entreprises de la *Big Tech*. Malheureusement, en l'absence de normes applicables et de mesures de responsabilisation, les valeurs morales incarnées dans le discours des droits de l'homme finissent trop souvent par être

<sup>2</sup> Consulter <https://oecd.ai/repo>.

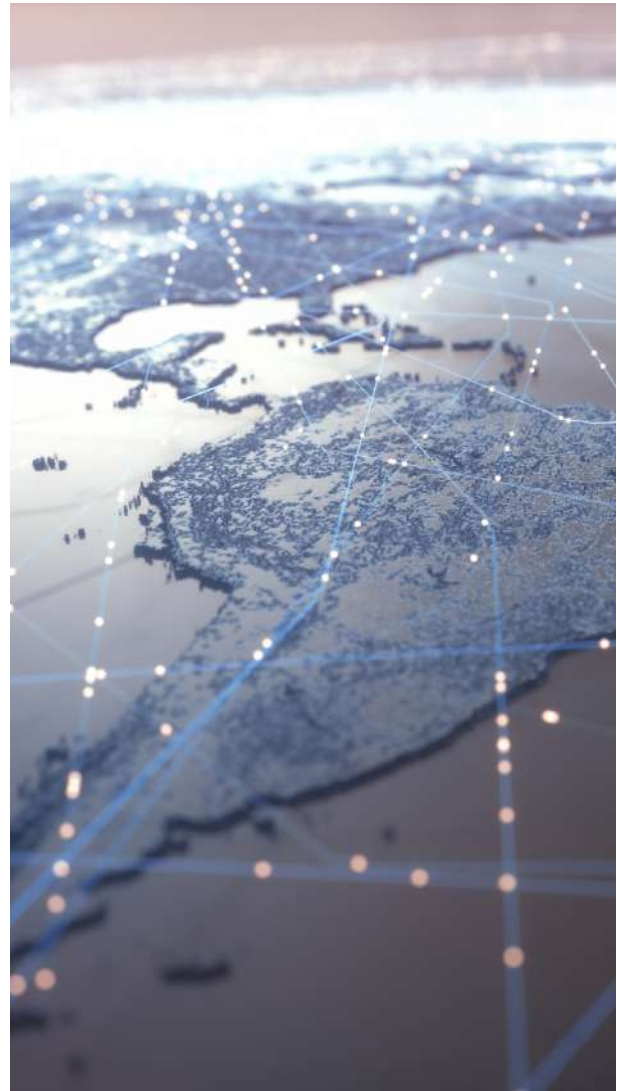
<sup>3</sup> Consulter <https://www.technologyreview.com/2020/09/14/1008323/ai-ethics-representation-artificial-intelligence-opinion>.

<sup>4</sup> Par exemple, le scandale de Cambridge Analytica (2016), qui a mis en lumière les risques de la sphère publique algorithmée pour la démocratie, les révélations sur le projet Maven et le projet Dragonfly (2018-19), qui ont alerté le grand public sur le nouveau complexe militaro-industriel, et l'inquiétude croissante concernant la discrimination algorithmique dans les systèmes de protection sociale et l'enquête du rapporteur spécial des Nations unies, Philip Alston, sur l'État-providence numérique (2019).

déployées comme de simples artifices rhétoriques dans le cadre de ces directives (Fukuda-Parr et al., 2021) - ce qui se traduit par une pratique éthique ouverte, où tout est permis.

Heureusement, les récentes explorations conceptuelles de la gouvernance de l'IA reflètent une interdisciplinarité techno-sociale nécessaire, bien que provenant de quelques contextes industrialisés choisis, reliant, par exemple, l'automatisation intelligente et l'avenir du travail ; la sphère publique algorithmique et la vie démocratique et les droits des citoyens et l'État-providence numérique (Gurumurthy et al., 2019). Cependant, en l'absence d'un arrangement institutionnel correspondant pour des obligations et des engagements clairs et exécutoires dans l'écosystème de la gouvernance de l'IA, les impacts politiques de ce tournant éthique pourraient bien être limités. Un paradigme de gouvernance de l'IA<sup>5</sup> fondé sur les droits et assorti de recours viables pour les consommateurs et les citoyens - en particulier les individus et les groupes vulnérables impliqués dans les systèmes d'IA à travers le monde - est donc un impératif urgent.

L'augmentation des inégalités socio-économiques et l'intensification de la fracture entre le travail et le capital dans la



transformation structurelle provoquée par le paradigme hyper-capitaliste actuel de l'IA sont deux problèmes pour les droits socio-économiques de la majorité dans le monde entier (Acemoglu et al 2020 ; Bughin et al 2019). Des études montrent également que les histoires et les géographies du colonialisme ont structuré l'ordre politico-économique international de l'ère de l'IA (Mohamed et al 2020),

<sup>5</sup> Il est important de reconnaître les limites des régimes fondés sur les droits dans les pays dont les capacités institutionnelles et réglementaires sont faibles. La perspective fondée sur les droits peut également ne pas être en mesure de traiter de manière adéquate les préjudices structurels et collectifs.

influençant de manière indélébile le droit au développement des nations et des peuples du Sud. Dans l'économie actuelle de l'IA, la plupart des pays en développement sont traités comme de simples sources de la nouvelle matière première que sont les données, tout en restant dépendant du Nord pour les infrastructures et les services d'IA (Feijóo et al., 2020). Ces pays sont également des sources de matières premières physiques utilisées pour créer et alimenter les systèmes d'IA.

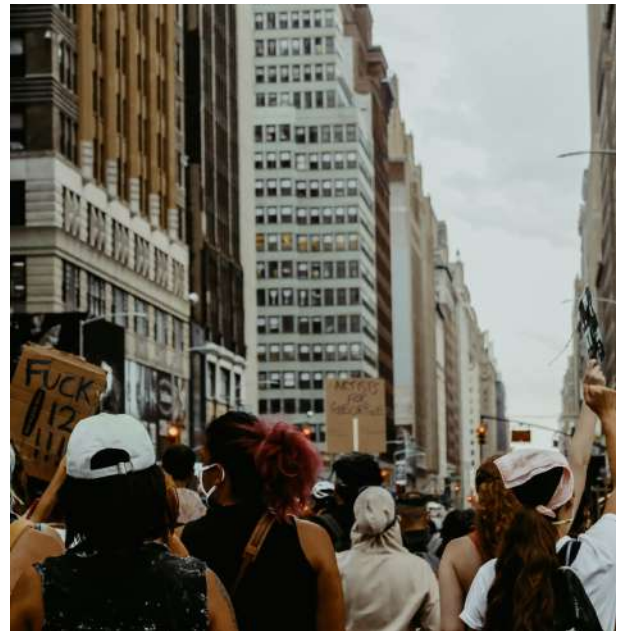


Diverses critiques des systèmes algorithmiques dans le contexte de la problématique Nord-Sud ont ainsi été formulées, notamment : la « blancheur » écrasante des systèmes de décision algorithmiques (Cave et al, 2020) ; l'intensification des hiérarchies de travail mondiales dans les chaînes de valeur de données transnationales qui alimentent les modèles commerciaux de l'IA ; et l'exportation de tests de produits d'IA douteux et violant les droits vers des pays dotés de cadres législatifs moins robustes. Autant de manifestations d'une « colonialité algorithmique » (Mohamed et al, 2020) représentant l'exploitation et la dépossession des pays du Sud dans l'ordre international émergent fondé sur l'IA. Un système de gouvernance de l'IA centré sur les droits doit donc être particulièrement attentif aux droits socio-économiques tels qu'ils apparaissent dans l'économie politique internationale du développement, à cheval sur toutes les générations de droits de l'homme.

Le pacte entre l'État et le marché généré par le capitalisme mondial des données est une arène politique importante où émergent déjà des contestations pour un ordre mondial juste. Ce rapport plaide en faveur d'une réappropriation du paradigme de l'IA et de sa réorientation vers une intégrité démocratique et distributive, en traçant les préoccupations communes et en identifiant les lignes de faille auxquelles la société civile progressiste du Nord et du Sud doit prêter attention.

## II. L'ÉROSION DE L'ESPACE CIVIQUE-PUBLIC : POURQUOI LA GOUVERNANCE DE L'IA NÉCESSITE UN CHANGEMENT DE PARADIGME

L'IA transforme les structures de choix collectif par lesquelles les résultats des politiques sociales sont générés dans la démocratie contemporaine, remodelant l'exercice du pouvoir politique par l'État (Risse, 2021). Cette transformation a le potentiel de concentrer un pouvoir toujours plus grand entre les mains d'un nombre réduit. La sphère publique automatisée est une source de désinformation, de discours haineux, de propagande informatique et de guerre de l'information. Il existe de nombreuses preuves que les algorithmes maximisant l'engagement des utilisateurs, qui sont au cœur du modèle économique des médias sociaux, amplifient les contenus très polarisés et les discours haineux (Dasgupta, 2021). La haine, la xénophobie et l'incitation à la violence sur les plateformes de médias sociaux sont en hausse. Comme l'a fait remarquer le rapporteur spécial des Nations unies sur les questions relatives aux minorités au début de l'année 2021, les trois quarts ou plus des victimes de discours haineux en ligne sont des membres de communautés minoritaires (Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, 2021). La haine en ligne et sexiste a également atteint des niveaux sans précédent pendant la pandémie



mondiale du COVID-19 (Dehingia et al, 2021).

L'autogestion des plates-formes, qui dépend d'une combinaison de modération humaine et d'intelligence artificielle, s'est avérée peu efficace pour assurer le retrait rapide des contenus préjudiciables (Lyons, 2021). Les juridictions de l'ensemble du Sud sont exposées à un risque supplémentaire à cet égard. Les *Facebook Files* publiés par Frances Haugen par l'intermédiaire du *Wall Street Journal* en septembre 2021 suggèrent que l'entreprise n'a pas réussi à établir des conditions de service efficaces, à réviser les modèles commerciaux existants et à



investir dans le développement de systèmes d'IA pour filtrer les discours de haine en langue locale et la désinformation dans les pays en développement, même lorsque des équipes internes les ont signalés comme des contenus à haut risque (Elliot et al., 2021). Toutefois, Facebook n'est pas la seule entreprise du Nord à faire l'objet d'un examen minutieux en raison de ses algorithmes et de ses pratiques apparemment préjudiciables aux citoyens et à la société civile du Sud.

La manipulation des médias sociaux et les tactiques de surveillance numérique des gouvernements et des partis politiques sont également à blâmer pour miner le discours public dans les forums à médiation numérique (Neudert et al., 2019). Une recherche menée en 2019 par l'*Oxford Internet Institute* montre que les politiciens et les partis politiques avaient déployé une cyber-propagande, diffusant des médias manipulés pour amasser de faux adeptes et obtenir le soutien des électeurs dans 45 démocraties (Bradshaw et al., 2019). Prenons également le cas du logiciel espion Pegasus de la société israélienne de cyber-armement *NSO Group*, déployé dans le monde entier depuis au moins 2011 pour surveiller des politiciens, des journalistes et des activistes, pour diverses motivations et avec un large éventail de résultats néfastes (Marczak et al., 2018). Ces cas révèlent la grande vulnérabilité des systèmes numériques et devraient

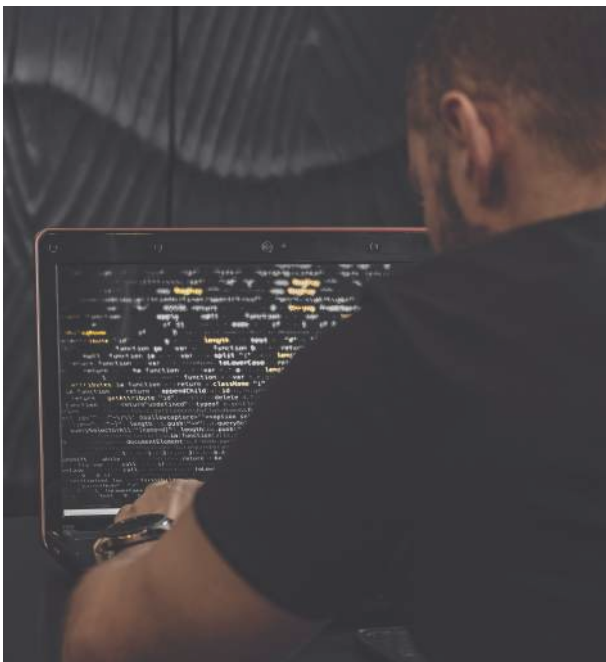


informer sur la manière dont les algorithmes en général et les plate-formes d'IA en particulier pourraient être utilisés de manière abusive par des gouvernements incontrôlés et des acteurs malveillants.

Par ailleurs, l'utilisation abusive de la technologie de surveillance basée sur l'IA est loin d'être limitée aux États illibéraux. L'indice de surveillance mondiale de l'IA de Carnegie (2019) qui a cartographié 176 pays dans le monde a révélé que 75 des pays étudiés, dont 51 % des démocraties avancées, s'engageaient dans des pratiques de surveillance par l'IA. L'étude a montré que 56 pays avaient déployé des plate-formes de villes intelligentes/de villes sûres, tandis que 64 avaient déployé des systèmes de reconnaissance faciale et 52 avaient adopté des pratiques policières



intelligentes (Feldstein, 2019). Le déploiement de la technologie de reconnaissance faciale sans garanties par les organismes chargés de l'application de la loi est devenu une pomme de discorde majeure, non seulement dans le Sud - en Inde (IFF, 2020), en Uruguay (Datysoc, 2020), au Brésil (Network Rights Coalition, 2019 et 2020) et en Afrique du Sud (Lekabe, 2021) - mais également dans le Nord - aux États-Unis (New America, 2021), au Royaume-Uni (Privacy International, 2021), et dans l'Union européenne (UE).<sup>6</sup> Bien qu'elle soit partisane d'une « approche fiable fondée sur les droits de l'homme » en matière de gouvernance de l'IA, l'UE laisse une large place à la surveillance basée sur l'IA par les organismes chargés de l'application de la loi (Vincent, 2021).



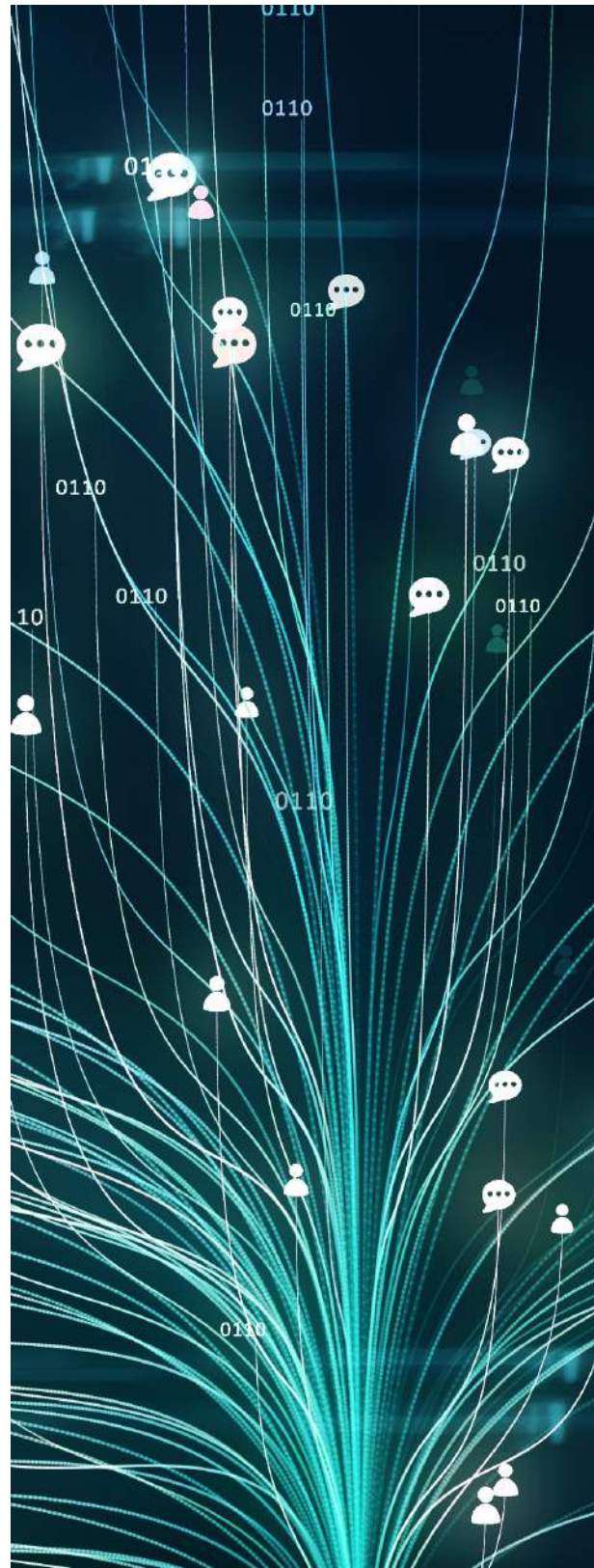
Les États-Unis et l'UE sont coupables de ce que la Chine est fréquemment critiquée dans le discours de politique internationale - l'exportation de technologies de surveillance basée sur l'IA qui pourraient menacer les libertés civiles et politiques dans d'autres pays (Greco, 2021). Une étude réalisée par *Privacy International* en 2020 a révélé que l'UE a orienté les fonds d'aide vers la construction de systèmes d'identité biométriques à haut risque et à grande échelle sur le continent africain afin de gérer les flux migratoires, sans aucune évaluation de l'impact sur la protection des données et les droits de l'homme (Privacy International, 2020). Les opérations d'influence étrangères sur les médias sociaux constituent une autre menace, les entreprises de médias sociaux ayant détecté la présence de cyber troupes engagées dans de telles pratiques dans au moins sept pays : Chine, Inde, Iran, Pakistan, Russie, Arabie saoudite et Venezuela (Bradshaw et al., 2019). Le déploiement de fermes à trolls et de robots rend cette guerre de propagande plus difficile à tracer et à traiter (Barsotti, 2018).

Une autre préoccupation émergente, tant dans le Nord que dans le Sud du monde, comme le note le rapport 2019 du rapporteur spécial de l'ONU sur la pauvreté et les droits de l'homme, est l'algorithmification de l'État-providence

<sup>6</sup> Consulter <https://panoptic.in/central/FRT-000025>; <https://reclaimyourface.eu>.

(Secrétaire général, 2019). Le classement et le tri algorithmiques des citoyens pour déterminer l'éligibilité aux prestations et à l'État-providence numérique par défaut ont commencé à être déployés sans considération pour une approche et une protection fondées sur les droits dans ce scénario : une mise à niveau de l'hospice victorien pour l'ère numérique, triant automatiquement les citoyens appauvris entre ceux qui « méritent » et ceux qui « ne méritent pas » les largesses de l'État (Eubanks, 2018). Cette tendance ajoute une couche de vulnérabilité à long terme pour les consommateurs, qui émane de la nécessité de créer et de maintenir une ou plusieurs identités en ligne sur une longue période pour accéder aux services numériques par défaut (Kira et al., à venir). Les citoyens du Sud sont encore plus désavantagés car les systèmes d'IA de leurs gouvernements sont fréquemment importés du Nord et déployés sans tenir compte des facteurs contextuels (Secrétaire général, 2019).<sup>7</sup>

L'absence d'un accord mondial sur la gouvernance des médias sociaux a largement permis aux entreprises propriétaires des plate-formes d'opérer en toute impunité, en particulier dans les pays du Sud. L'appel de Christchurch (Christchurch Call, 2019) sur la manière dont les contenus en ligne devraient être



<sup>7</sup> Il existe quelques exceptions, comme l'utilisation domestique de l'Inde et l'exportation d'Aadhaar vers d'autres pays.

modérés est peut-être la déclaration la plus proche d'un consensus mondial sur la question. Cependant, l'appel de Christchurch n'est toujours pas un accord multilatéral, ne comportant aucune obligation juridiquement contraignante pour les entreprises numériques (Pandey, 2020). Un cyberspace manipulé et militarisé peut éroder la démocratie de fond, en masquant la collusion entre l'État et le marché dans le mépris éhonté des droits de l'homme et de l'État de droit. L'impasse dans laquelle se trouve un pacte international sur la cybersécurité (Clarke, 2021) signifie également que la souveraineté politique et les intérêts de sécurité nationale sont menacés dans un ordre international où la guerre de l'information clandestine basée sur l'IA opérée par des États étrangers devient la norme (Ördén et al., 2021). L'adoption de l'IA dans les systèmes nationaux d'aide sociale sans tests appropriés de nécessité, de proportionnalité et de légalité peut annoncer une crise des droits de la citoyenneté, sans recours ni remède dans les critères internationaux des droits de l'homme.

Le *statu quo* indique l'inadéquation des cadres institutionnels actuels pour protéger et nourrir le contenu démocratique de la société par une médiation politique appropriée de la signification, de l'utilisation et des limites de l'IA. La tâche immédiate de la gouvernance de l'IA consiste donc à

restaurer l'intégrité démocratique de l'ordre social dans la conjoncture actuelle.

### III. LA JUSTICE DANS L'ÉCONOMIE DE L'IA : DISTRIBUTION ÉQUITABLE DE LA VALEUR ET IMPLICATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT

L'IA est à notre époque numérique ce que l'électricité était à la révolution industrielle : une technologie polyvalente qui change de paradigme et dont la diffusion entraîne une augmentation exponentielle de la productivité découlant de l'augmentation du capital fixe et des capacités humaines dans le processus de production, de la substitution du travail et de l'innovation en matière de produits et de services (Bughin et al., 2018 ; Zuboff 2018). On estime que l'IA ajoutera entre 13 000 et 15 700 milliards de dollars américains à la production économique mondiale d'ici 2030 (Rao et Verweij, 2017). Comme l'observe le rapport 2021 sur l'économie numérique de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les modèles

commerciaux tournant autour de l'IA ne peuvent exister sans le contrôle des données qui alimentent ces modèles (CNUCED, 2021). La génération de la « prime à l'intelligence » (Gurumurthy et al., 2019) repose sur la capture incessante de données sociales.<sup>8</sup> Cela explique pourquoi les plate-formes numériques américaines et chinoises, qui contrôlent d'énormes enclos de données, sont également à la pointe des investissements et de la recherche en matière d'IA.<sup>9</sup>

Si l'adoption de l'IA à l'échelle mondiale se poursuit sur la même trajectoire, elle risque de creuser les écarts de performance, non seulement au niveau des entreprises et des travailleurs individuels, mais aussi au niveau des pays. Les

<sup>8</sup> La numérisation de masse, qui s'est développée avec l'internet dans les années 1990 et s'est intensifiée avec les centres de données dans les années 2000, a rendu disponibles de vastes ressources de données. Un régime d'extraction de connaissances - fondé sur le Big Data - a progressivement employé des algorithmes efficaces pour extraire « l'intelligence » en capturant ces sources ouvertes de données, principalement dans le but de prédire le comportement des consommateurs et de vendre des publicités. L'économie de la connaissance s'est transformée en une nouvelle forme de capitalisme dans laquelle le contrôle unilatéral de l'intelligence basée sur les données est la source du profit.

<sup>9</sup> Comme l'observe la CNUCED (2021) : En ce qui concerne les fusions et acquisitions (F&A) de start-ups actives dans le segment de l'IA, au cours de la période du 1er janvier 2016 au 22 janvier 2021, 308 opérations de F&A ont été réalisées pour une valeur de 28,4 milliards de dollars. Les cinq premières entreprises au monde, en nombre de start-ups d'IA acquises au cours de la même période, étaient les entreprises Big Tech des États-Unis, suivies par Baidu (sixième) et Tencent (huitième) de Chine. Apple est en tête de ce classement, suivi de Google et de Microsoft.



entreprises pionnières en matière d'IA sont susceptibles de bénéficier d'avantages disproportionnés et pourraient doubler leurs rendements d'ici 2030, tandis que les entreprises qui retardent son adoption seront laissées loin derrière (Bughin et al., 2018). De même, au niveau des travailleurs, la demande d'emplois et les salaires peuvent augmenter pour quelques travailleurs du savoir dotés de compétences numériques et cognitives et d'une expertise dans des tâches difficiles à automatiser, mais diminueront pour la majorité d'entre eux effectuant des tâches répétitives et à faible compétence numérique (Acemoglu et al., 2020). Les États-Unis et la Chine dominent l'ensemble de l'économie mondiale de l'IA : les deux pays représentent plus de 94 % de l'ensemble du financement des startups d'IA au cours des cinq dernières années, 70 % des meilleurs chercheurs en IA du monde (CNUCED, 2021) et 90 % de la valeur de la capitalisation boursière des 70 plus grandes entreprises de plateformes numériques du monde qui contrôlent une part importante des flux de données transfrontaliers sur Internet (CNUCED, 2019). Les participants américains et chinois sont également mieux représentés dans les organismes industriels qui élaborent les normes, ce qui crée une dépendance à long terme vis-à-vis des protocoles techniques de base pour le monde entier.

Les *big data* tirées de l'internet des objets devenant cruciales, l'UE, la Corée du Sud et le Japon, avec leur solide base manufacturière, la puissance de calcul associée et les capacités en ressources humaines, ont de très bonnes chances de rattraper leur retard (CNUCED, 2021) Les gagnants pourraient bien dominer les prochaines décennies sur le plan géoéconomique et géopolitique (Feijóo, et al., 2020).





L'acquisition de capacités nationales efficaces en matière d'IA dépend de trois facteurs : le volume des données, la puissance de calcul et le travail d'éminents chercheurs et ingénieurs en IA. Malheureusement, les pays en développement, désavantagés à la fois par les conditions défavorables de leur intégration dans l'économie de l'Internet des flux de données générés par les utilisateurs et par leur capacité industrielle limitée à passer à la fabrication intelligente, risquent fort d'être relégués à perpétuité dans les parties à faible valeur de l'économie de l'IA. Dans sa configuration actuelle, la course à l'IA menace de laisser l'Afrique subsaharienne et la plupart des pays en développement à la traîne (CNUCED, 2021), avec une concentration sans précédent de la richesse entre les mains de quelques entreprises en Chine et aux États-Unis. L'avantage concurrentiel de leur « main-d'œuvre bon marché » dont les pays en développement ont historiquement bénéficié pourrait ainsi être rendu complètement inutile (Lee, 2018).

De façon plus précise, la concentration de la propriété des données entre les mains des grandes multinationales technologiques alimente les inégalités locales dans les pays du Sud global où elles opèrent. Cette asymétrie dans la propriété

des données représente une barrière à l'entrée pour les petites start-ups locales et alimente la concentration du marché dans des contextes où l'infrastructure législative locale est faible et où les lois sur la concurrence et la protection des données, si elles sont présentes, sont encore balbutiantes (Rizk, 2019). Cela exacerbe les inégalités et entraîne une exclusion supplémentaire pour les moins fortunés dans les pays du Sud global.

L'absence d'un régime de gouvernance des ressources économiques accepté au niveau mondial pour les données favorise la concentration économique et l'aggravation des inégalités dans le paradigme de l'IA.<sup>10</sup> Les règles relatives aux flux de données transfrontaliers dans l'économie mondiale sont déterminées par quelques pays puissants dont les entreprises enferment des données provenant de loin comme des secrets commerciaux (James, 2021), affirmant des droits de propriété de facto sur ces avoirs à perpétuité (Fia, 2021). Dans cette économie de l'intelligence, les pays et les communautés du Sud qui manquent de capacités de traitement des données et d'IA sont confrontés à un paradoxe dangereux et insoutenable. Non seulement ils doivent renoncer à toute revendication sur leurs propres données, désormais enfermées dans les systèmes d'IA du

---

<sup>10</sup> Cela dit, il peut y avoir d'autres régimes fondés sur les droits que nous devons établir avant de commencer à institutionnaliser un régime pour les données en tant que ressource économique.

capital transnational, mais ils n'ont pas non plus les moyens de tirer légitimement une part équitable des bénéfices qui en découlent. Il en résulte une injustice économique flagrante dans l'économie numérique mondiale. La colonialité algorithmique est ainsi naturalisée (Gurumurthy & Chami, 2021).



## IV. POUR UN CONSTITUTIONNALISME DE L'IA : FAIRE PROGRESSER LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE DES DONNÉES

Le déficit de gouvernance qui marque aujourd'hui le paradigme de l'IA a produit une crise d'intégrité démocratique et distributive. Elle ne peut être réparée sans une vision holistique plaçant les personnes et la planète au centre, ce qui n'est pas sans précédent. L'élaboration de cette feuille de route sur la gouvernance de l'IA exige que nous évitions à la fois le technopessimisme et le techno-fondamentalisme. Les interdictions générales et les réactions réflexes à l'IA ne sont pas la solution (Schwartz & Sheard, 2021 ; Paz, 2021), pas plus qu'une attention disproportionnée à une hypothétique singularité technologique (Lacker, 2021) qui détournerait l'attention des équilibres de pouvoir dans le débat sur la gouvernance de l'IA. Dans le même temps, un optimisme « *business-as-usual* » ne sera pas durable.

Ce que nous avons vu avec l'érosion constante de l'espace civique-public dans la socialité médiatisée par l'IA et les



inégalités économiques basée sur l'IA est contraire à un avenir pacifique et juste. Comme l'a souligné le rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'expression (2018), le cadre universel des droits de l'homme peut constituer un point de départ solide pour faire évoluer une approche efficace de la gouvernance de l'IA. Le changement nécessaire, cependant, ne peut pas simplement être une ré-articulation nominale du constitutionnalisme mondial pour l'ère de l'IA. Un constitutionnalisme mondial de l'IA<sup>11</sup> doit porter les aspirations de multiples communautés, privilégiant

<sup>11</sup> Par « constitutionnalisme mondial de l'IA », nous faisons référence à un ensemble de principes universels, encore à formuler, qui peuvent servir de point de référence pour la politique et la législation en matière de réglementation de l'IA dans tous les contextes nationaux. Dans ce contexte, le rapport de la CNUCED sur l'économie numérique (2021) souligne la nécessité d'un nouveau cadre de gouvernance mondiale pour les flux de données qui déterminera « qui a accès aux données, dans quelles conditions et pour quel usage » (CNUCED, 2021).

une société future où la manipulation des comportements, la perte d'autonomie, l'exploitation et l'injustice n'ont pas leur place. Il doit se fonder sur un multilatéralisme rééquilibré pour un paradigme d'intelligence renouvelé qui fixe une norme élevée pour les obligations des États en matière de libertés.

L'humanité est confrontée à des exigences découlant de l'abus de l'IA par des pouvoirs non responsables - l'armement des technologies d'IA à double usage, les attaques contre la souveraineté des États et l'agrandissement incontrôlé du pouvoir des entreprises, en particulier dans les pays du Sud. Les États doivent de toute urgence assumer leur devoir de protéger les droits de leurs citoyens et de respecter leurs obligations envers les droits humains. Au-delà de cela, ce qui est en jeu est plus qu'un engagement de l'État. Il s'agit d'une volonté d'agir maintenant pour établir les bonnes bases, construire un consensus sur un cadre pour faire respecter les droits à l'ère de l'IA - avec des ajustements en place pour combler les lacunes du droit international des droits de l'homme - et développer la capacité à mettre en œuvre des remèdes.

S'engager en faveur d'un constitutionnalisme mondial de l'IA ne revient pas à réclamer une formule universelle pour lutter contre les préjugés, la discrimination et les inégalités dans la conception des systèmes d'IA. Il reste à

adopter une interprétation significative des valeurs morales que représentent les droits de l'homme dans différents contextes. Par exemple, les préoccupations relatives à la vie privée émergent de manière unique dans les pays du Sud et découlent de notions complexes et à cheval sur l'autonomie en matière d'informations personnelles, les réalités de l'utilisation partagée des artefacts numériques et l'identité communautaire (Ahmed et al., 2017).



---

## CONCLUSION

---

Compte tenu du rôle décisif de l'IA dans la prospérité et le développement économiques, et d'une divergence évidente et croissante en matière d'IA, encore renforcée par la pandémie du Covid-19, il est urgent de redéfinir le débat sur la gouvernance de l'IA. Beaucoup a été dit sur la « fracture » entre le Nord et le Sud. Les appels à une application appropriée de l'IA pour la transformation sociale et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dépendent de la volonté de s'attaquer aux inégalités dans le paradigme de l'IA.

Nous soutenons qu'un cadre de gouvernance mondiale pour l'IA ne peut ignorer l'économie politique des données et le rôle émergent de l'IA dans l'ordre économique mondial. « *AI for good* » devrait consister à distribuer équitablement les gains de l'IA afin d'encourager les innovations et le développement ancrés localement, et non pas simplement le partage unidirectionnel de connaissances et d'innovations du Nord au Sud. Dans le contexte du développement international, la propriété et la distribution des technologies alimentées par l'IA et les données pertinentes ne doivent pas générer des boucles de dépendance entre les pays du Sud et les puissances désormais

dominantes dans cet espace : la Chine, les États-Unis et l'UE. Les conditions de distribution et les avantages de l'IA doivent être plus favorables aux pays du Sud. En soulignant les convergences et les divergences qui marquent le champ politique dans le débat sur la gouvernance de l'IA, nous avons souhaité attirer l'attention sur les éléments d'un nouvel agenda pour les acteurs progressistes de la société civile - activistes, universitaires, technologues - fondé sur la notion d' « IA pour une valeur équitable ».

L'objectif de ce document est d'identifier les orientations normatives et les principes fondamentaux nécessaires pour remédier à la fragmentation des politiques de gouvernance de l'IA et fonder une vision de l'avenir faisant toute sa place au Sud. Les modalités spécifiques d'un tel régime international ne peuvent être élaborées que par le dialogue et le débat - qui, comme l'a souligné l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, doit être fondé sur une coopération renforcée entre les gouvernements, en consultation avec toutes les parties prenantes (WSIS Executive Secretariat 2006). Le groupe de travail recommande ainsi plusieurs actions clés afin d'intégrer les intérêts et préoccupations des pays du Sud, détaillées ci-après.



## **Recommandations du groupe de travail pour un paysage politique moins fragmenté en matière d'IA, intégrant les perspectives des pays du Sud :**

### **1. Un dialogue démocratique, par étapes, vers une gouvernance internationale de l'IA.**

Les principes réglementaires de la gouvernance de l'IA doivent être fondés sur une vision intégrée et indivisible des droits humains, favorisant l'intégrité démocratique et distributive. Cela nécessite un processus de dialogue international par étapes qui aboutisse à un consensus concret au plus haut niveau, en donnant la priorité aux besoins et intérêts des personnes en marge de l'ordre politico-économique, en particulier dans le Sud. Un tel dialogue - tout en étant mené par les gouvernements - doit être consultatif et impliquer diverses parties prenantes du niveau mondial au niveau local, y compris le secteur privé, la communauté technique, les groupes de développement traditionnels et les groupes de défense des droits numériques.

### **2. Une base de données mondiale suivant la législation sur l'IA.**

Une base de données mondiale des législations proposées et mises en œuvre en matière d'IA, agissant comme une sorte de système de première alerte pour suivre les meilleures pratiques et les angles morts réglementaires à travers le monde, peut faciliter une évaluation continue des implications des politiques d'IA en matière de droits humains et de développement. L'Observatoire des politiques d'intelligence artificielle de l'OCDE constitue un point de départ important et louable à cette fin.<sup>12</sup> Cependant, pour informer les processus politiques dans des contextes différents et renforcer les capacités de la société civile en matière d'audits de l'IA, ces processus devraient pouvoir se concentrer davantage sur le Sud.

### **3. Des mesures nationales pour la responsabilité des entreprises de services basés sur l'IA.**

Les pays du Sud doivent rendre obligatoires les rapports d'évaluation de l'impact social ex-ante pour les services d'IA offerts par les sociétés transnationales. La divulgation du code source aux autorités compétentes peut également être nécessaire, conformément aux lois nationales visant à protéger les droits humains et prévenir les abus de marché.

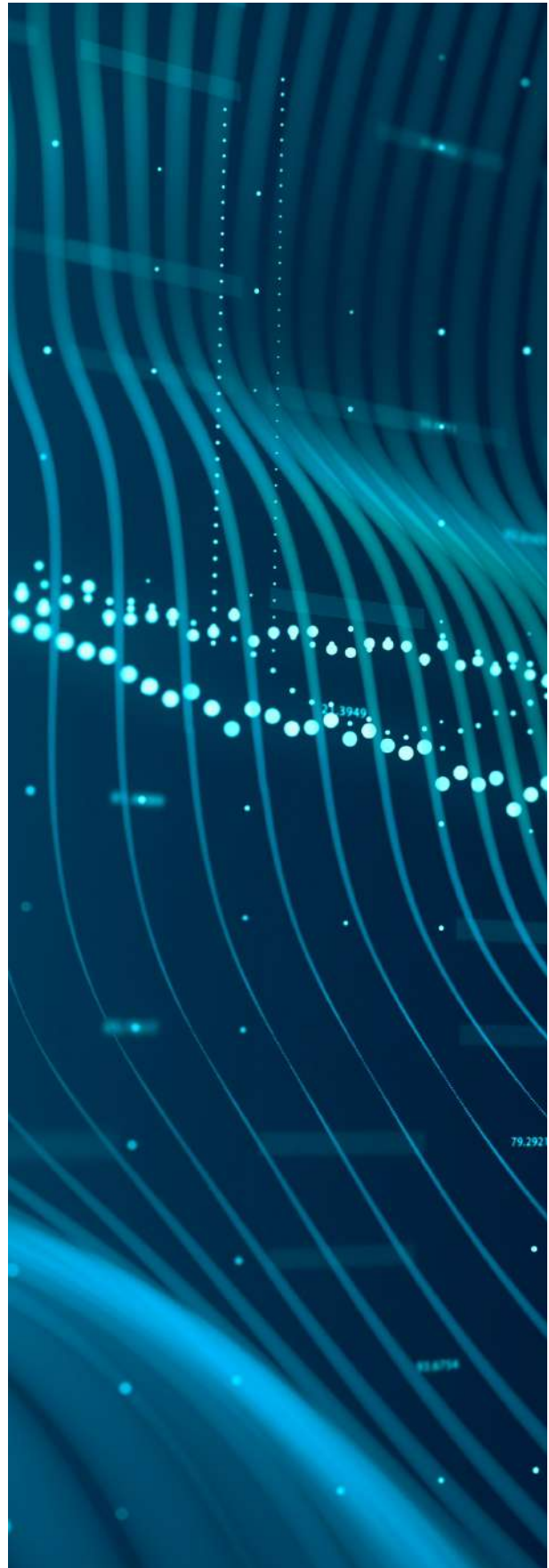
### **4. Des mesures incitatives pour retenir les talents nationaux en IA dans les pays du Sud.**

Des mesures incitatives visant à empêcher l'exode des scientifiques et des ingénieurs en début de carrière vers les pays du Nord sont essentielles pour permettre aux pays en développement de passer à la vitesse supérieure en matière d'IA. Des mesures structurelles garantissant que les entreprises technologiques globales investissent dans des installations de recherche et de développement dans le Sud sont importantes pour renforcer les capacités locales en matière d'IA et contribuer à la diversité des écosystèmes de développement de l'IA.

<sup>12</sup> Voir <https://oecd.ai/fr/>

Enfin, un rejet clair et unanime des abus contre les citoyens des technologies d'IA et des systèmes algorithmiques est particulièrement nécessaire. La perspective que l'IA soit exploitée pour porter atteinte de la même manière aux droits des citoyens, à la vie privée et au discours public dans le monde entier est dangereuse. En particulier dans le contexte des pays du Sud, ces questions critiques de cybersécurité impliquant l'IA doivent être abordées au plus haut niveau, dans le but de codifier les protections par le biais de conventions, protocoles et autres processus contraignants via les organisations intergouvernementales et les agences internationales existantes, dont l'ONU.

Mal gouvernée, l'IA ne peut qu'exacerber les inégalités socio-économiques, éroder les droits civils et compromettre la paix et le développement économique dans le monde entier. Bien développée, contrôlée et appliquée de manière coopérative, dans le respect des normes largement reconnues en matière de droits humains, l'IA peut stimuler une croissance économique durable et réduire les inégalités, favorisant ainsi une paix durable dans le monde entier, au Sud comme au Nord.



## BIBLIOGRAPHIE

Acemoglu, D., & Restrepo, P. (2020). The Wrong Kind of AI? Artificial Intelligence and the Future of Labour Demand. *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 13 (1), 25–35.

Ahmed, S. I., Haque, M., Guha, S., Rifat, M. R., & Dell, N. (2017). Privacy, Security, and Surveillance in the Global South: A Study of Biometric Mobile SIM Registration in Bangladesh. *the 2017 CHI Conference*.

Aizenberg, E., & van den Hoven, J. (2020, July). Designing for human rights in AI. *Big Data & Society*, <https://doi.org/10.1177/2053951720949566>.

Allmann, K. & Radu, R. (forthcoming). Missteps on the path to digitizing welfare: 'digital footprints' as access currency for e-government services. *Global Policy*.

Barsotti, S. (2018). *Weaponizing Social Media: Heinz Experts On Troll Farms And Fake News*. Retrieved from Heinz College of Information Systems and Public Policy: <https://www.heinz.cmu.edu/media/2018/October/troll-farms-and-fake-news-social-media-weaponization>

Bissio, R. (2018). *Spotlight on Sustainable Development 2018*. Civil Society Report, IT for Change.

Bradshaw, S., & Howard, P. N. (2019). *2019 Global Inventory of Organised Social Media Manipulation*. The Computational Propaganda Project at the Oxford Internet Institute.

Bughin, J., Seong, J., Manyika, J., Chui, M., & Joshi, R. (2018). *Notes From the AI Frontier: Modeling The Impact Of AI On The World Economy*. Discussion Paper, McKinsey Global Institute.

Bughin, J., Seong, J., Manyika, J., Hämläinen, L., Windhagen, E., & Hazan, E. (2019). *Notes From the AI Frontier: Tackling Europe's Gap in Digital and AI*. Discussion Paper, McKinsey Global Institute.

Cave, S., & Kanta, D. (2020). The Whiteness of AI. *Philosophy & Technology*, 33, 685-703.

Christchurch Call. (2019). *Christchurch Call*. Retrieved from <https://www.christchurchcall.com/call.html>

Clarke, L. (2021, April 22). *UN countries agreed to a more peaceful cyberspace – but it won't stop state-sponsored attacks*. Retrieved from TechMonitor: <https://techmonitor.ai/policy/geopolitics/un-countries-cybersecurity-deal-state-sponsored-attacks>

Dasgupta, B. (2021, October 23). *Twitter says its algorithm amplifies right wing political content*. Retrieved from Hindustan Times: <https://www.hindustantimes.com/india-news/twitter-says-its-algorithm-amplifies-right-wing-political-content-101634926182240.html>

Datysoc. (2020, November 17). *Organizaciones de la sociedad civil y académicas expresan su preocupación por reconocimiento facial en el Proyecto de Ley de Presupuesto de Uruguay*. Retrieved from Datysoc: <https://datysoc.org/2020/11/17/organizaciones-de-la-sociedad-civil-y-academicas-expresan-su-preocupacion-por-reconocimiento-facial-en-el-proyecto-de-ley-de-presupuesto-de-uruguay/>

Dehingia, N., Lundgren, R., Dey, A., & Raj, A. (2021). *Trends in online misogyny before and during the COVID-19 pandemic: Analysis of Twitter data from five South-Asian countries*. Center on Gender Equity and Health, University of California San Diego.

Elliot, V., Christopher, N., Deck, A., & Schwartz, L. (2021, October 26). *The Facebook Papers reveal staggering failures in the Global South*. Retrieved from Rest Of World: <https://restofworld.org/2021/facebook-papers-reveal-staggering-failures-in-global-south/>

Eubanks, V. (2018). *The Digital Poorhouse*. Retrieved from Harper's Magazine: <https://harpers.org/archive/2018/01/the-digital-poorhouse/>

Feijóo, C., Kwon, Y., Bauer, J., Bohlin, E., Howell, B., Jain, R., . . . Xia, J. (2020). Harnessing artificial intelligence (AI) to increase wellbeing for all: The case for a new technology diplomacy. *Telecommunications Policy*, 44 (6).

Feldstein, S. (2019). *The Global Expansion of AI Surveillance*. Working Paper, Carnegie Endowment for International Peace.

Fia, T. (2021). An Alternative to Data Ownership: Managing Access to Non-Personal Data through the Commons. *Global Jurist*, 21 (1), 181-210. <https://doi.org/10.1515/gj-2020-0034>.

Fukuda-Parr, S., & Gibbons, E. (2021). Emerging Consensus on 'Ethical AI': Human Rights Critique of Stakeholder Guidelines. *Global Policy*, 12, 32-44. <https://doi.org/10.1111/1758-5899.12965>.

Greco, M. (2021, October 7). *What Biden Needs to Say About Surveillance Tech and Foreign Policy*. Retrieved from Just Security: <https://www.justsecurity.org/78467/what-biden-needs-to-say-about-surveillance-tech-and-foreign-policy/>

Gurumurthy, A., & Chami, N. (2019). *The Wicked Problem of AI Governance*. Friedrich-Ebert Stiftung India Office. Artificial Intelligence in India.

Gurumurthy, A., & Chami, N. (2021, May 3). Towards a Global Digital Constitutionalism: A Radical New Agenda for UN75. *Development*, 64, 29-38.

Gurumurthy, A., & Chami, N. (2021). *Governing the Abstract Object of Data: Towards a Distributive Integrity Framework*. IT for Change.

Gurumurthy, A., Bharthur, D., Chami, N., Vipra, J., & Anwar, I. A. (2019). *Platform Planet: Development in the Intelligence Economy*. IT for Change.

Haas, L., & Gießler, S. (2020, April 28). Retrieved from Algorithm Watch: <https://algorithmwatch.org/en/ai-ethics-guidelines-inventory-upgrade-2020/>

IFF. (2020). *Introduction to Facial Recognition Projects in India*. Retrieved from Internet Freedom Foundation: <https://internetfreedom.in/facial-recognition-in-india-part-i/>

James, W. (2021, October 22). *G7 countries reach breakthrough on digital trade and data*. Retrieved from Reuters: <https://www.reuters.com/world/g7-countries-agree-shared-position-digital-trade-communique-2021-10-22/>

Lacker, K. (2021, October 25). *Thoughts On AI Risk*. Retrieved from Kevin Lacker's blog: <https://lacker.io/ai/2021/10/25/thoughts-on-ai-risk.html>

Lee, K.-F. (2018). *AI superpowers: China, Silicon Valley, and the new world order*. Houghton Mifflin Harcourt.

Lekabe, T. (2021, April 23). *AfriForum wants assurance on Sanral facial recognition tech*. Retrieved from TheCitizen: <https://www.citizen.co.za/news/south-africa/government/2478929/afriforum-wants-assurance-on-sanral-facial-recognition-tech/>

Lyons, K. (2021, October 17). *Facebook disputes report that its AI can't detect hate speech or violence consistently*. Retrieved from The Verge: <https://www.theverge.com/2021/10/17/22731214/facebook-disputes-report-artificial-intelligence-hate-speech-violence>

- Marczak, B., Scott-Railton, J., McKune, S., Abdul Razzak, B., & Deibert, R. (2018). Hide and seek: tracking NSO Group's Pegasus spyware to operations in 45 countries. *Citizen Lab Research Report*. No. 113, University of Toronto.
- Mhlambi, S. (2020). *From Rationality to Relationality: Ubuntu as an Ethical and Human Rights Framework for Artificial Intelligence Governance*. Carr Center for Human Rights Policy.
- Mohamed, S., Png, M.-T., & Isaac, W. (2020). Decolonial AI: Decolonial Theory as Sociotechnical Foresight in Artificial Intelligence. *Philosophy & Technology*, 33, 659-684. <https://doi.org/10.1007/s13347-020-00405-8>.
- Muchiri, C. W. (2020). *Impact of Artificial Intelligence on IP Policy: Call for Comments- Response from a Global South Perspective*. Strathmore Law School.
- Network Rights Coalition. (2019, November 27). *IGF 2019: Open Letter*. Retrieved from Coalizão Direitos na Rede: <https://direitosnarede.org.br/2019/11/27/igf-2019-open-letter/>
- Network Rights Coalition. (2020, November 17). *Open Letter from Brazilian Civil Society on the occasion of the 15th edition of the United Nations Internet Governance Forum*. Retrieved from Coalizão Direitos na Rede: <https://direitosnarede.org.br/2020/11/17/open-letter-from-brazilian-civil-society-on-the-occasion-of-the-15th-edition-of-the-united-nations-internet-governance-forum/>
- Neudert, L.-M., & Howard, P. (2019, November 18). *Online politics needs to be cleaned up – but not just by Facebook and Twitter, say Oxford academics*. Retrieved from Oxford Internet Institute: <https://www.oii.ox.ac.uk/news-events/news/online-politics-needs-to-be-cleaned-up-but-not-just-by-facebook-and-twitter-say-oxford-academics/>
- New America. (2021, June 3). *Civil Rights Concerns Regarding Law Enforcement Use of Face Recognition Technology*. Retrieved from New America: <https://www.newamerica.org/oti/briefs/civil-rights-concerns-regarding-law-enforcement-use-of-face-recognition-technology/>
- Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. (2021, March 23). *Report: Online hate increasing against minorities, says expert*.
- Ördén, H., & Pamment, J. (2021). *What Is So Foreign About Foreign Influence Operations?* Carnegie Endowment for International Peace.
- Pandey, P. (2020, August 3). One year since the Christchurch Call to Action: A Review. *ORF Issue Brief*(389).
- Paz, A. W. (2021, July 7). *We need to regulate mind-reading tech before it exists*. Retrieved from Rest Of World: <https://restofworld.org/2021/chile-neuro-rights/>
- Privacy International. (2020, November 10). *Here's how a well-connected security company is quietly building mass biometric databases in West Africa with EU aid funds*. (International Privacy) Retrieved from Privacy International: <https://privacyinternational.org/news-analysis/4290/heres-how-well-connected-security-company-quietly-building-mass-biometric>
- Privacy International. (2021, August). *Civil Society Groups: Live Facial Recognition Technology should not be used in public spaces*. Retrieved from Privacy International: <https://www.privacyinternational.org/sites/default/files/2021-08/LFRT%20Open%20Letter%20Final.pdf>
- Radu, R. (2021). Steering the governance of artificial intelligence: national strategies in perspective. *Policy and Society*, 40 (2), 178-193.
- Rao, A., & Verweij, G. (2017). *Sizing the prize What's the real value of AI for your business and how can you capitalise?* PWC.



Report of the Secretary-General. (2020). *Roadmap for Digital Cooperation*. United Nations.

Risse, M. (2021). *Artificial Intelligence and the Past, Present, and Future of Democracy*. Discussion Paper, Carr Center for Human Rights Policy.

Rizk, N. (2019). Artificial Intelligence and Inequality in the Middle East: The Political Economy of Inclusion. *The Oxford Handbook of Ethics of AI*.

Schwartz, A., & Sheard, N. (2021, January 20). *Why EFF Doesn't Support Bans On Private Use of Face Recognition*. Retrieved from Electronic Frontier Foundation: <https://www.eff.org/deeplinks/2021/01/why-eff-doesnt-support-bans-private-use-face-recognition>

Secretary-General. (2019). *Report of the Special rapporteur on extreme poverty and human rights*. Advance Unedited Version.

Ulinicane, I., Knight, W., Leach, T., Stahl, B. C., & Wanjiku, W.-G. (2021). Framing governance for a contested emerging technology: insights from AI policy. *Policy and Society*, 40 (2), 158-177.

UNCTAD. (2021). *Digital Economy Report 2021*.

UNCTAD. (2019). *Digital Economy Report 2019*.

UNCTAD. (2021). *Technology and Innovation Report*.

Vincent, J. (2021, April 21). *EU outlines wide-ranging AI regulation, but leaves the door open for police surveillance*. Retrieved from The Verge: <https://www.theverge.com/2021/4/21/22393785/eu-ai-regulation-proposal-social-credit-ban-biometric-surveillance-exceptions>

WSIS Executive Secretariat. (2006). "Report of the Tunis phase of the World Summit on the Information Society, Tunis, Kram Palexpo, 16-18 November 2005."

Zuboff, S. (2019). *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*. PublicAffairs.